

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>YOUGOSLAVIE</u>
2. Organisme responsable: Institut fédéral de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Fût à bouchon
5. Intitulé: JUS M.22.201 Emballages en acier. Fûts à bouchon
6. Teneur: Cette norme spécifie la forme, les dimensions, les tolérances ainsi que le matériau, la construction, l'herméticité et la protection contre la corrosion des fûts en acier dont le couvercle est fixé par double serrage et comporte une ouverture fermée par un bouchon à vis ou à friction. Ces fûts servent à l'emballage de divers produits.
7. Objectif et justification: Adaptation au progrès technique, rationalisation, modification des techniques de fabrication, conformément avec des normes nationales similaires.
8. Documents pertinents:
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 30 juin 1989
10. Date limite pour la présentation des observations: 31 mai 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: